



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

SEANCE DU 22 JUIN 2016

Nombre des Conseillers :

En exercice :	11	L'an deux mil seize le vingt deux juin
Présents :	8	Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants :	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le 15 juin 2016

PRESENTS: Jean Claude HERVÉ – Laurence NINNIN – Francis MARIN – Dominique RICHARD – Johannès VAN STRIEN – Bruno DURAND – Michel FOUILLET - Nicole HULOT

ABSENTS : Hélène MERINO a donné procuration à Nicole HULOT
Laëtitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Francis MARIN
Benoît BOUSSQUET a donné procuration à Bruno DURAND

Secrétaire de séance : Nicole HULOT

Divers :

Il est proposé le point divers suivant à rajouter à l'ordre du jour :
- Garden Party

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 18 mai 2016 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2016.
Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2016 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1 - Proposition n° 9 du schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un nouveau schéma de coopération intercommunale (SDCI) a été déterminé pour la Dordogne par arrêté préfectoral du 30 mars 2016, avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017.
La proposition n° 9 du SDCI prévoit à compter de cette même date, l'extension de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme aux communes d'Audrix et Limeuil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte la proposition n° 9 du SDCI qui prévoit l'extension de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme aux communes d'Audrix et Limeuil.

2 – Convention SARL LIMEUIL RESTAURATION :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance date du 17 février, il a été décidé de fixer le montant de la redevance pour l'année 2016 pour la SARL LIMEUIL RESTAURATION. Il est nécessaire maintenant de délimiter la surface de la zone d'installation de la terrasse pour les mois de juillet et août 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de délimiter 40 m² de surface pour la zone d'installation de la terrasse. Il mandate Monsieur le Maire pour signer la convention et spécifier dans celle-ci la superficie de cet emplacement. L'achat de bornes pour délimiter cet emplacement sera pris en charge à 50% par Monsieur RAUX.

3 – Convention marché des potiers :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention pour le marché des potiers qui aura lieu les 23 et 24 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

4 - Remboursement frais repas :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la note concernant les frais de repas d'un montant de 27,00 € pour Monsieur Loïc LAFON, employé municipal, qui a effectué un stage de formation de secouriste durant 2 jours les 12 et 13 avril 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte que la commune rembourse à Monsieur Loïc LAFON la somme de 27,00 € de frais de repas pour son stage de formation secouriste.

5 – Admission en non valeur :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de Monsieur le Trésorier pour une admission en non valeur d'un montant de 25,40 € concernant Monsieur DUBREUIL Jean-Paul de Saint Chamassy pour la cantine scolaire de son fils durant l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte l'admission en non valeur de la somme de 25,40 €.

6 – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe (CCPVTT) a adopté en séance du 13 avril dernier le principe de répartition du FPIC soit 32 % pour les communes et 68 % pour la CCPVTT. Sur la base de 32 %, la répartition appliquée à la commune de Limeuil s'élève à 3 900,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte la base de répartition du FPIC de 32 % correspondant au montant 3 900,00 € pour la commune.

Virement de crédits :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits sur le budget assainissement de la façon suivante :

Fonctionnement dépenses :	
66112 (Intérêts courus non échus)	- 367,00 €
673 (reversement excédent)	+ 367,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ces virements de crédits.

8 – Murs château :

Monsieur Bruno DURAND, conseiller municipal, présente au conseil municipal les devis suivants pour les travaux de réfection du mur de soutènement du parc du château.

CCM ALLOISE :	36 217,20 € TTC
FONTAYNE David :	30 217,00 € TTC
EURL DELMARES :	36 170,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le devis de Mr David FONTAYNE d'un montant de 30 217,00 € TTC.

9 – Garden Party :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Maryline MIFSUD, gérante de la SARL FMW Garden Party souhaite réaliser des travaux de démolition des anciens wc publics attenants au local du restaurant, qui ne sont plus en service, et créer à la place une terrasse.

Monsieur le Maire donne lecture d'un avenant au bail, d'un cahier des charges relatif aux travaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte : que Madame MIFSUD réalise ces travaux, les termes de l'avenant au bail, le cahier des charges relatif aux travaux.

10 – Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour l'année 2015, l'Association « Au Fil du Temps » a reversé à la commune, la somme de 31 018,39 € pour la location du parc du château. Ce montant est calculé sur un pourcentage des entrées du parc et des ventes à la boutique. Pour mémoire il a été reversé à la commune : en 2014 « 31 817,00 € », en 2013 « 31 391,00 € » en 2012 « 29 192,00 € ».

Le contrat de Mme Danièle LECOURT se termine le 31 juillet 2016. La commune de Limeuil souhaite recruter une nouvelle personne en contrat aidé à compter du 1^{er} août 2016. Les personnes intéressées et éligibles au contrat aidé peuvent se faire connaître à la mairie.

- Monsieur Michel FOUILLET, conseiller municipal, informe le conseil municipal que l'entourage des cases de l'actuel columbarium va être réalisé dans les prochains jours par l'entreprise de Pompes funèbres PAOLI.

La secrétaire de séance
Nicole HULOT

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ